



DEPLACEMENTS COMPETITIONS

Les membres du bureau, les entraîneurs et les officiels n'ont pas pour mission d'assurer le déplacement des nageurs, lors des compétitions.

La présence de parents accompagnateurs et bénévoles est indispensable pour le bon déroulement des compétitions. Des co-voiturages peuvent être organisés par les parents. Dans un souci d'égalité, tous les parents dont le ou les enfants seront inscrits sur une compétition, pourront être sollicités pour accompagner les nageurs.

Sur demande, et par attestation fournie par le club, il sera possible aux parents transportant des nageurs **en co-voiturage** et aux officiels de déduire de l'impôt sur le revenu les frais occasionnés lors des déplacements suivant le barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, qui est fixé chaque année par l'administration fiscale. Cette aide étant alors considérée comme don à l'association.



AUTORISATION PARENTALE DE DEPLACEMENTS

Je soussigné(e), Monsieur / Madame,
Représentant légal de

.....

M'engage, en cas d'utilisation de mon véhicule pour le transport de nageurs, à respecter les règles du code de la route.

Atteste de disposer d'un permis valide, d'une assurance, d'un véhicule à jour de ses obligations d'entretien, et de ses éléments de sécurité obligatoires.

Autorise mon enfant à être véhiculé par d'autres parents du club, et déclare les dégager de toutes responsabilités, ceux-ci prenant en charge mon enfant à titre de service.

Fait-le

Signature du ou des parents précédée de la mention "lu et approuvé"